



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 56087

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du département de l'Aude en matière de postes d'enseignants spécialisés en IME. Saisie par les représentants de l'AFDAIM-ADAPEI 11 qui accueille 144 enfants et adolescents dans ses quatre IME, ceux-ci rappellent que cinq enseignants spécialisés au total interviennent auprès de ces enfants, soit un ratio de 29 élèves par enseignant. Cette situation leur semble tout à fait anormale. En effet, la référence nationale en matière de scolarité en IME se situe autour d'un enseignant pour 8 à 10 élèves. À leurs yeux, des mesures urgentes s'imposent donc dans l'optique de la rentrée 2014. *A minima* quatre postes supplémentaires seraient nécessaires, en sus des cinq déjà présents. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Le nombre d'agrément des structures de l'association familiale départementale pour l'aide aux personnes handicapées mentales (AFDAIM-ADAPEI) du département de l'Aude est effectivement de 144 ce qui implique un nombre d'élèves par division de 28,8. Cependant l'organisation de ces établissements permet d'enseigner par petits groupes de 4 à 5 élèves. La situation des établissements spécialisés de l'Aude va être examinée attentivement au cours de la prochaine année scolaire et pourrait conduire à des redéploiements de moyens et à la création d'une ou plusieurs créations de postes dans les établissements de cette association à la rentrée 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56087

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4183

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6234